

*Liste des fruits et légumes  
pour lesquels vous pouvez disposer  
d'une prime pour leur analyse*



En complément de la prime pour une analyse de sol, vous pouvez également bénéficier d'une prime de 50€ pour l'analyse d'un fruit, d'un légume ou d'une plante aromatique, cultivés en pleine terre parmi une liste déterminée.

En effet, la Wallonie manque d'information quant à l'accumulation des métaux dans certains fruits ou légumes. L'engouement citoyen autour de la prime permettra d'améliorer ses connaissances. C'est pourquoi une liste précise les fruits et légumes dont l'analyse sera couverte par la prime.

L'analyse des fruits ou légumes concerne la teneur en métaux lourds (As, Pb, Cd, Ni, Cu tot, Cr et Zn).

Légumes



Aubergine



Brocoli



Céleri blanc /branche



Céleri rave



Chicon



Chicorée



Chou frisé



Chou-fleur



Chou de Bruxelles



Concombre



Courge



Cresson



Fenouil



Navet



Oignon jeune



Panais



Pois



Potiron



Radis

## Fruits



Cerise



Figue



Fraise



Groseille



Mûre



Noisette



Noix



Poire



Prune



Raisin

## Plantes aromatiques



Basilic



Romarin



Sauge



Thym

## Contacts

Pour toutes questions, contactez la Cellule d'Appui de REQUASUD : Florence Ferber – [requasud@cra.wallonie.be](mailto:requasud@cra.wallonie.be) – 081/87 58 96.

Le prélèvement du fruits ou légumes peut être réalisé par vos soins, selon un protocole simple. Les consignes vous seront communiquées après l'introduction de votre demande, ne prélevez pas vos échantillons avant.